

Cabinet CHOQUET IMMOBILIER

Depuis 1981

98 rue Masséna - LILLE (Métro République et parking Match Solférino)

www.cabinet-choquet.com

Toutes transactions sur immeubles – Administration de Biens – Gestion et Garanties de loyers

AMEPI Grand Lille (Exclusivités partagées)

Agence FNAIM - Adhérent UNIS

TARIF DES HONORAIRES

VENTES

MONTANT DE LA VENTE	MONTANT MAXIMUM DES HONORAIRES
De 0 € à 75 000 €	7 000 €
De 75 001 € à 100 000 €	8 000 €
De 100 001 € à 125 000 €	9 000 €
De 125 001 € à 140 000 €	10 000 €
De 140 001 € à 165 000 €	11 000 €
De 165 001 € à 180 000 €	11 500 €
De 180 001 € à 190 000 €	12 000 €
De 190 001 € à 225 000 €	13 000 €
De 225 001 € à 250 000 €	14 000 €
De 250 001 € à 280 000 €	15 000 €
Au-delà de 280 000 €	5,50 %

TVA incluse au taux actuel de 20 %

LOCATIONS

QUOTE-PART HONORAIRES PROPRIETAIRE % du loyer annuel hors charges	
De 0 à 299 €	11,50 %
De 300 € à 350 €	11,25 %
De 351 € à 425 €	10,75 %
De 426 € à 500 €	10,50 %
De 501 € à 700 €	10,25 %
De 701 € à 950 €	10,00 %
Au delà de 951 €	9,50 %

TVA incluse au taux actuel de 20 %

LA PART LOCATAIRE EST LIMITEE AUX CONDITIONS DU DECRET N° 2014-890, PAR M² DE SURFACE HABITABLE.

Dépôt de garantie : 1 mois de loyer hors charges.

Les honoraires de visite, de constitution du dossier, de bail et d'état des lieux sont à la charge du bailleur et du preneur.

GESTION

De 5 % à 9 % hors taxes (6 % à 10,80 % TTC suivant TVA en vigueur) sur les sommes encaissées et selon spécificités du bien géré.

RÉDACTION

5 % hors taxes (6 % TTC suivant TVA en vigueur) du montant annuel du loyer.

Le prix affiché est honoraires de négociation inclus. (charge vendeur ou acquéreur selon mandat)

Carte professionnelle CPI 5906 2016 000 13710 Transaction et Gestion immobilière
SARL au capital de 10 000 euros - RCS Lille Métropole 821 784 956 – SIRET 82178495600012 - APE 6831 Z

Comptes dépôt clients : Transaction & Gestion immobilière BPN Lille
Caisse de garantie GALIAN Assurances – 89, rue de la Boétie – PARIS- 120 000 euros Transactions – 440 000 euros Gestion
Art L. 441-3 du code de commerce. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement 40 €

Octobre 2024